

Appliquer le droit du travail dans les établissements et services relevant de la Convention Collective 1966 (2021)

Centre Régional d'Études, d'Actions et d'Informations
EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ • GRAND EST

SIÈGE SOCIAL : Cité Administrative Tirlet • 5 rue de la Charrière • Bât. 3 • 51036 CHÂLONS EN CHAMPAGNE CEDEX
TÉL. : 03 26 68 35 71 • E-MAIL : chalons@creai-grand-est.fr • SITE : www.creai-grand-est.fr

ANTENNE LORRAINE : 1 rue du Vivarais • 54500 VANDŒUVRE-LÈS-NANCY
TÉL. : 03 83 37 90 81 • E-MAIL : nancy@creai-grand-est.fr

ANTENNE ALSACE : 80 avenue du Neuhof • 67100 STRASBOURG
TÉL. : 03 88 41 86 37 • E-MAIL : strasbourg@creai-grand-est.fr



Table des matières

CONTEXTE.....	3
OBJECTIFS DE LA FORMATION.....	3
PROGRAMME ET OBJECTIFS.....	3
PUBLIC.....	4
INTERVENANT PRESSENTI.....	4
MODALITES PEDAGOGIQUES.....	4
MOYENS PEDAGOGIQUES.....	4
MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES ACQUIS DE LA FORMATION.....	4
EVALUATION DE LA FORMATION.....	5
SANCTION DE LA FORMATION.....	5

CONTEXTE

Le droit du travail est un champ vaste et particulièrement complexe. Il se fonde sur différentes sources, qui peuvent être difficiles à articuler pour un non-spécialiste de la question. Ceci est d'autant plus vrai que cette discipline est en perpétuel mouvement du fait des évolutions des dispositions législatives et réglementaires, mais également du fait des négociations sociales modifiant les accords de branches ou la convention collective et de l'impact des décisions jurisprudentielles.

Dans ce contexte, la responsabilité de l'employeur est importante et les risques de contentieux sont présents et doivent être anticipés. Au quotidien, la gestion des ressources humaines pose des questions pratiques à l'encadrement intermédiaire et supérieur (construction des plannings, demandes de congés ...), et impacte le management des équipes professionnelles.

Ainsi, face à ces enjeux, la formation des cadres au droit du travail applicable dans leur structure devient indispensable pour sécuriser les pratiques de gestion du personnel, maintenir un climat social serein et prévenir les contentieux.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Au regard de l'environnement juridique actuel, la formation des cadres au droit du travail applicable dans leur structure devient indispensable pour sécuriser les pratiques de gestion du personnel, maintenir un climat social serein et prévenir les contentieux. Aussi la formation proposée vise à :

- Connaître les règles fondamentales du droit du travail
- Appréhender les règles de gestion des ressources humaines
- Mieux gérer les différentes situations rencontrées au quotidien dans le management des équipes professionnelles

PROGRAMME ET OBJECTIFS

Jour 1

- Les règles applicables dans la structure

- Hiérarchie et articulation des différentes sources, droit du travail et convention collective
- Intégration des accords d'entreprise et usages en vigueur

- **Le contrat de travail**

- Le contrat de travail à durée indéterminée : le principe
- Le recours au contrat à durée déterminée : conditions de mise en œuvre et de renouvellement
- Les possibilités de transferts entre établissements et services

- **L'aménagement du temps de travail du salarié**

- La mise en place et les règles de gestion du temps partiel
- Le cas particulier du mi-temps thérapeutique

Les objectifs pédagogiques poursuivis pour les stagiaires :

- Connaître le cadre légal des relations sociales
- *Sécuriser le recours au contrat à durée déterminée*
- *Connaître les règles de l'aménagement du temps de travail des salariés*

Jour 2

- L'exécution du contrat de travail

- Les règles applicables à l'élaboration des plannings
- Le calcul de la durée de travail : le temps de travail effectif
- Les absences du salarié : incidence sur le temps de travail
- Les congés et repos : les règles de la prise et du décompte des droits
- La formation des salariés : de la comptabilisation du temps de travail et de trajet à la prise en charge du repas

Les objectifs pédagogiques poursuivis pour les stagiaires :

- Cerner les obligations de l'employeur dans la gestion du temps de travail des salariés
- *Gérer les différentes situations d'absences du salarié*
- *Connaître et garantir les droits du salarié en matière de congés*
- *Maîtriser le cadre et les conséquences de la formation des salariés*

PUBLIC

Cadres de direction et chefs de service des établissements et services du secteur social et médico-social.

INTERVENANT PRESENTI

M. Thomas COMPTDAER, Directeur des ressources humaines

MODALITES PEDAGOGIQUES

Apports théoriques, études de cas

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Vidéo projecteur
- Remise des documents support
- Références bibliographiques

MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES ACQUIS DE LA FORMATION

- Quizz pour identifier les connaissances des stagiaires à l'entrée en formation.
- Quizz en fin de formation pour évaluer les acquis de la formation

EVALUATION DE LA FORMATION

L'intervenant vérifiera régulièrement la pertinence de la formation au regard de la théorisation et de l'appropriation de la démarche, cette évaluation est essentiellement qualitative.

L'évaluation finale de la formation se déroule sur la base de recueil des impressions de chaque participant à partir d'un questionnaire d'évaluation – anonyme.

Un compte rendu écrit est adressé au commanditaire et reprend essentiellement les renseignements recueillis par le questionnaire.

Un questionnaire d'évaluation de l'impact de la formation, sera adressé à la Direction de la structure dans les 6 mois suivant la fin de la formation.

SANCTION DE LA FORMATION

Un émargement aura lieu à chaque séance. Une feuille de présence sera établie par le CREA Grand Est et sera signé par demi-journée par les participants et le formateur.

La formation donnera lieu à l'établissement d'une attestation de formation nominative dont les titulaires pourront se prévaloir.



Centre Régional d'Études, d'Actions et d'Informations
EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ ■ GRAND EST

SIÈGE SOCIAL : Cité Administrative Tirlet ■ 5 rue de la Charrière ■ Bât. 3 ■ 51036 CHÂLONS EN CHAMPAGNE CEDEX
TÉL. : 03 26 68 35 71 ■ E-MAIL : chalons@creai-grand-est.fr ■ SITE : www.creai-grand-est.fr

ANTENNE LORRAINE : 1 rue du Vivarais ■ 54500 VANDŒUVRE-LÈS-NANCY
TÉL. : 03 83 37 90 81 ■ E-MAIL : nancy@creai-grand-est.fr

ANTENNE ALSACE : 80 avenue du Neuhof ■ 67100 STRASBOURG
TÉL. : 03 88 41 86 37 ■ E-MAIL : strasbourg@creai-grand-est.fr

RIB : CRÉDIT MUTUEL 15629 02901 00034545440 69 ■ **IBAN :** FR76 1562 9029 0100 0345 4544 069
ORGANISME DE FORMATION N°21510001051 ■ **MEMBRE DE LA FÉDÉRATION DES CREAI**